

14 février 2019
Français
Original : anglais

Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

Session de 2019

New York, 29 avril-3 mai 2019

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Avantages socioéconomiques, appui au développement durable, mesures d'application des résolutions prises ou envisagées et évaluation des travaux du Groupe d'experts (Groupe de travail sur l'évaluation et la mise en œuvre)

L'attribution de noms de rues comme moyen de réduire les inégalités entre les collectivités locales en Israël

Résumé**

Dans le document complet, l'auteur examine les méthodes d'attribution de noms de rue en Israël, notamment les aspects relatifs aux activités des organismes locaux et centraux et aux infrastructures juridiques dans ce domaine ainsi qu'à l'attribution des noms de rues et à leur incorporation dans les systèmes informatiques de l'administration centrale. Dans tous ces aspects, l'attribution de noms de rues est essentielle pour le bien-être de la population d'Israël en général et pour la lutte contre les inégalités entre les différentes collectivités locales du pays.

En septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable, qui visent à mobiliser les États pour éliminer toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et lutter contre les changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté. L'attribution de noms de rues, en particulier dans les municipalités défavorisées, concerne un grand nombre d'objectifs de développement durable, notamment : l'objectif 1 (éliminer la pauvreté), l'objectif 3 (bonne santé et bien-être), l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), l'objectif 10 (inégalités réduites) et l'objectif 11 (villes et communautés durables).

À la suite de l'adoption des objectifs de développement durable par l'Assemblée générale, les autorités israéliennes ont pris d'importantes décisions en vue de résoudre les problèmes des groupes et des collectivités les plus défavorisés du pays, notamment par les décisions 922 et 959, qui prévoient des crédits budgétaires de 10 milliards de nouveaux shekels israéliens (3 milliards de dollars) et de 1,8 milliard de nouveaux

* GEGN.2/2019/1.

** Le rapport complet (GEGN.2/2019/82/CRP.82) a été établi par Lior Shachar, qui préside un comité consultatif spécial chargé de l'attribution des noms de rues relevant du Ministère de l'intérieur israélien. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEgn/1st_session_UNGEgn.html.



shekels israéliens (500 000 millions de dollars), respectivement, pour le développement économique des populations minoritaires en Israël et l'autonomisation de leurs collectivités. La question de l'approche à adopter par les collectivités pour l'attribution des noms de rues et la numérotation des maisons est abordée dans les deux décisions, dans la mesure où il ne fait plus de doute que des rues de bon nombre de ces municipalités défavorisées ne portent pas de nom.

Sans noms de rues établis, informatisés et officiels, ces populations rencontrent de nombreux obstacles, liés notamment aux indications destinées au personnel médical et aux secouristes en cas d'urgence ou, plus simplement, à la livraison de courrier et de biens et de services nécessaires au bon développement de la population. Sur le plan économique, des milliers de petites entreprises ne sont pas en mesure de sortir des zones de peuplement pour se développer sur le marché de masse en Israël, et vice-versa.

Dans le rapport, l'auteur décrit divers aspects de l'attribution de noms de rues en Israël et indique que cette démarche entre dans le cadre de l'amélioration des relations entre le Gouvernement central et les collectivités, de manière à réduire les écarts.
